

QUESTION ORALE

de Madame la Députée **LATIFA GAHOUCHE**

à Madame la Ministre **Marie-Dominique SIMONET**,
en charge de l'Enseignement obligatoire

Le 19 mars 2013

Intervention de la police à l'école : une mauvaise habitude ?

Madame la Ministre,

64 interventions en 2007 contre 157 en 2012. Les interventions de la police dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont doublé en cinq ans. Pas plus tard qu'il y a une semaine, le Directeur du Sacré-Cœur de Lindthout a fait appel aux forces de l'ordre pour résoudre un problème de drogue au sein de son établissement. L'opération était préparée durant de longues semaines, explique d'ailleurs le directeur, interpellé par des parents sur la présence de cannabis dans et autour de l'école.

Malgré les mesures de prévention, la direction a fait appel à la police, mais elle reconnaît dans un article de La Libre Belgique le caractère intrusif, voire percutant, que peut revêtir une telle opération de police. Même si le chef d'établissement tempère en ces termes : « Chaque équipe a été accompagnée d'un membre de la direction, chaque groupe a été pris en charge dès la sortie des policiers, et un courrier a été distribué à l'ensemble des élèves de l'école et des parents », mettant ainsi en avant le suivi.

Mais les élèves, évidemment, ont bel et bien été fouillés. « Certains, reconnaît le directeur, ont été bouleversés sur le moment même. » Les élèves sur lesquels de la drogue a été retrouvée devront ensuite répondre du délit devant la police et les services de la jeunesse. Le directeur dit vouloir accorder à ceux-ci une « attention particulière et un suivi ». Estimant qu'il s'agit là « d'élèves en souffrance et qu'il faut la prendre en charge ».

Reste que ce genre d'interventions policières dans un établissement scolaire paraissent vraiment être stigmatisantes pour les élèves pris la main dans le

sac. Est-ce vraiment le rôle de l'école que de faire appel à la police pour mettre en place durant de longues semaines une opération des forces de l'ordre ?

Le Délégué général aux Droits de l'Enfant, Bernard Devos n'y est pas favorable. Il faut dire que déployer 20 policiers, des chiens et ensuite faire mettre debout des élèves les jambes écartées, mains appuyées sur le pupitre pour permettre une fouille... est une mesure trop forte. C'est bel et bien humiliant. Est-ce vraiment normal que ces enfants, déjà en prise avec des soucis qui les poussent à la consommation soient ainsi dévisagés ?

Bernard Devos parle d'ailleurs d'établissements scolaires qui systématisent ces pratiques de fouilles inopinées pour en faire un argument marketing destiné à attirer les parents et pour montrer que leur école est « clean ».

Plusieurs questions subviennent cependant face à ce procédé que je qualifierais de très direct. Il est évident que le problème de la drogue n'est pas à négliger dans les écoles notamment. Mais la direction en faisant appel à la police n'a-t-elle pas, comme le dit le Délégué aux droits de l'Enfant, soit un déficit de connaissance de ses élèves ou alors sait-elle à l'avance qui sera pris en flagrant délit de possession et ne souhaite pas épargner ces jeunes-là ?

Le directeur de l'établissement a-t-il donc, Madame la Ministre, épuisé tous les moyens de prévention mis à sa disposition que sont les centres PMS et autres services spécialisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

N'était-il pas plus opportun, comme le dit Bernard Devos, de faire appel à des policiers en civil qui auraient interpellé ces élèves à la sortie de l'école et de manière plus discrète ?

Le délégué aux Droits de l'enfant fustige aussi la PLP 41, la circulaire qui encourage les collaborations entre écoles et la police... Mais quelles procédures prévoit-elle pour permettre à un établissement scolaire de faire appel aux forces de l'ordre ? Ont-elles été respectées dans le cas de l'école de Lindhout ?

Madame la ministre pourriez-vous nous détailler les chiffres et les raisons des interventions policières dans les écoles ? Et également la liste des établissements scolaires qui ont fait appel à ces interventions ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Latifa GAHOUCI

Députée de la Fédération Wallonie-Bruxelles